

AVIS PUBLIC

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNE PAR LA
SOUSSIGNÉE, QUE:**

LE CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANGÈLE-DE-MÉRICI A ADOPTÉ À LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 AOÛT 2018, LE REGLEMENT PORTANT LE NUMÉRO 2018-06, RÈGLEMENT RELATIF AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ELUS MUNICIPAUX.

LEDIT REGLEMENT EST DISPONIBLE POUR CONSULTATION AU BUREAU MUNICIPAL AUX HEURES NORMALES DE BUREAU.

***DONNE A SAINTE-ANGELE-DE-MERICI CE 7^e JOUR DU MOIS
D'AOÛT DEUX MILLE DIX-HUIT.***


DENIS OUELLET
DIRECTEUR GÉNÉRAL &
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Denis Ouellet, directeur général & secrétaire-trésorier de la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Mérici, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut mentionné, en affichant à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 7 août 2018, entre 9h00 et 16h00.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 7^e jour du mois d'août 2018.


DENIS OUELLET
DIRECTEUR GÉNÉRAL &
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER